

Image not found or type unknown



Retaite pays étranger non déclarée

Par **criscado**, le **12/02/2016** à **16:05**

Bonjour, je prends en main les papiers administratifs de ma mère âgée et je m'aperçois qu'elle n'a jamais déclaré, par omission, une retraite qu'elle percevait d'un pays étranger à la France. Je pense prendre contact avec le service des impôts dont elle dépend. Pouvez-vous me dire si l'antériorité de 3 ans est valable pour ce cas de figure et si elle devra payer le retard, y aura-t-il une amende ou majoration?? Merci pour votre réponse